



**DECISION DU MAIRE
N° 2023-08**

Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**Création d'un parking VL en extension du
parking de la salle des Bruyères
Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux de création d'un parking pour véhicules légers, en extension du parking de la salle des Bruyères, à proximité de l'arrêt de cars de la rue des Camélias dans le but de favoriser l'intermodalité des déplacements est attribué à la société EUROVIA BRETAGNE sise 45, rue du Manoir de Servigné, à RENNES (35043), pour un montant total de 12 550,00 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 14 avril 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le **14 AVR. 2023**

ID : 035-213500903-20230414-202308-AU